

verset *Et fidelium animae*... Quand on célèbre une messe pour un ou quelques défunts, elle exige que la dernière prière (avant le dernier évangile qui, à cette époque ne se disait pas), soit dite au pluriel pour toutes les âmes : *Requiescant in pace*. Pareillement elle veut que, à la suite des prières de l'absoute faite pour un ou quelques défunts, on termine par quelques prières (dans le présent cas plus considérables) en faveur de tous les défunts. A cette fin, elle fait ajouter : *Anima ejus* (ou *animae eorum et animae omnium*..., etc. (28 juillet 1832). Mais d'autre part, lorsque l'absoute est chantée pour tous les défunts, il n'y a plus raison de la faire suivre de ces prières générales et elle prescrit alors de les omettre (2 déc. 1684, n. 1743; 28 juillet 1832, n. 2694). Ce n'est guère qu'à l'absoute du 2 novembre qu'il y a ainsi lieu de terminer par le *Requiescant in pace* et de retourner à la sacristie en silence (2 décembre 1684, n. 1743; 28 juillet 1832, n. 2694; 31 août 1872, n. 3267; 11 mars 1899, n. 4014). J. S.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Intention générale pour le mois de février 1913
Approuvée et bénie par Pie X

LE MEXIQUE

Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de Jésus, je vous offre, par le Coeur immaculé de Marie, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions, pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre en particulier, pour le rétablissement de la paix au Mexique, et pour le triomphe de la Sainte Eglise sur l'anticléricalisme et la franc-maçonnerie mexicaine.